

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Edgar THURRE

"Dieu l'a fait péché pour nous"

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1981, tome 77, p. 263-278

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

# « Dieu l'a fait péché pour nous »

## 2 Corinthiens 5, 21

Quelle notion avons-nous de la justice de Dieu ?

« Dieu l'a fait péché pour nous »...

Ne sommes-nous pas tentés de concevoir Dieu comme un justicier, avide de vengeance, enfin assouvi par la mort de son Fils ?

Le mystère de la croix ne nous paraît-il pas comme le lieu où, enfin, le Père, bafoué par nos péchés, a trouvé pleine satisfaction en considérant son Fils devenu péché, subissant à notre place un châtement mérité et apaisant ainsi sa juste colère ?

A telle somme de fautes doit correspondre telle somme de réparations... Et souvent, notre comportement moral est davantage motivé par la crainte d'un Dieu « juste » que par la volonté de communier à un Dieu d'Amour !

Le but de cette étude sur 2 Co 5, 21 voudrait être de montrer combien, au contraire, le mystère de la croix n'est pas affaire de juridisme, mais bien l'engagement total du Dieu qui est Amour (1 Jn 4, 8) ; de nous aider ainsi à nous départir d'une mentalité qui n'est pas — de loin pas celle du Nouveau Testament.

## I.

### 2 Co 5, 21 DANS SON CONTEXTE

#### A. L'engagement du Dieu d'amour

Pour se persuader que la mentalité juridique n'est pas celle du Nouveau Testament, il suffit de lire les nombreux passages où saint Paul fustige la Loi d'Israël ! Loi qui, précisément, ne peut pas sauver... Et de cette Loi qui nous condamnait, le Christ est venu nous libérer, lui qui a été envoyé par le Père non « pour juger le monde, mais pour que le monde soit sauvé par Lui » (Jn 3, 17 ; cf. Jn 12, 47).

« Dieu l'a fait péché pour nous », affirme pourtant ce même saint Paul dans la deuxième lettre aux Corinthiens. « Il a identifié juridiquement Jésus avec le péché et a fait peser sur lui la malédiction encourue par le péché », commentait encore l'édition de 1956 de la Bible de Jérusalem<sup>1</sup>...

Une telle interprétation provient de ce que l'on ressentait avec évidence l'énormité qu'il y aurait eu à identifier le Fils de Dieu au péché en soi ; alors, recourant à un artifice, on a identifié Jésus au péché « juridiquement ». Artifice rendu possible par tout un arrière-fond théologique qui n'avait plus rien à voir avec celui de saint Paul.

Au contraire, une lecture approfondie de ce dernier exclut pareille conception. Et depuis les travaux d'exégètes qui se sont penchés de près sur la théologie du Nouveau Testament, plus personne ne la défend.

Il n'y a qu'à lire déjà, simplement, 2 Co 5, 21, dans son contexte immédiat !

<sup>1</sup> Nous aurons l'occasion de voir plus loin que la nouvelle édition de la BJ (1973) a radicalement — et heureusement — changé sa note.

Saint Paul tient à situer son ministère comme un ministère de la réconciliation des hommes avec Dieu, et cela dans le prolongement direct du plan de Dieu lui-même :

*« Ainsi donc, désormais, nous ne connaissons personne selon la chair. Même si nous avons connu le Christ selon la chair, maintenant ce n'est plus ainsi que nous le connaissons. Si donc quelqu'un est dans le Christ, c'est une création nouvelle : l'être ancien a disparu, un être nouveau est là.*

*Et le tout vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec Lui par le Christ et nous a confié le ministère de la réconciliation. Car c'était Dieu qui dans le Christ se réconciliait le monde, ne tenant plus compte des fautes des hommes, et mettant en nous la parole de la réconciliation. Nous sommes donc en ambassade pour le Christ ; c'est comme si Dieu exhortait par nous. Nous vous en supplions au nom du Christ : laissez-vous réconcilier avec Dieu » (2 Co 5, 16-20).*

Le but est de restaurer la communion avec Dieu, brisée par les fautes des hommes. *Ce dessein est celui de Dieu.* Nos fautes avaient fait de nous des êtres charnels, éloignés de Dieu, et Dieu — en Jésus-Christ — veut faire de nous des êtres nouveaux, réconciliés avec Lui. Tout le ministère de saint Paul est orienté vers cette réconciliation, et comme dernier argument, pour bien souligner l'urgence de cette réconciliation, l'Apôtre affirme :

*« Celui qui n'avait pas connu le péché, Il l'a fait péché pour nous, afin qu'en lui nous devenions justice de Dieu » (2 Co 5, 21).*

Tout le plan de Dieu est de nous sauver... « tout vient de Dieu » ! Comment introduire alors, dans son plan de salut, outre la dichotomie entre l'engagement de son amour et une « justice » à satisfaire par ailleurs, cette séparation intolérable entre le Père et le Fils dans leur action salvifique : d'une part un Fils écrasé sur la croix, d'autre part un Père vengé dans les cieux ?<sup>2</sup>

<sup>2</sup> « (A l'aspect de Jésus), la justice divine oublie le vulgaire troupeau des humains et n'a plus d'yeux que pour ce phénomène étrange et monstrueux sur lequel elle va se satisfaire. Epargnez-le, Seigneur, c'est votre Fils ! — Non, non, c'est le péché ; il faut qu'il soit châtié »... Ainsi prêchait le Père Monsabré à la fin du siècle dernier. (Carême 1881, 49<sup>e</sup> conférence, cité dans l'ouvrage du Père Grelot, *Péché originel et Rédemption*, Paris, 1973, qui présente d'autres exemples effrayants !)

« Tout vient de Dieu »... Et le Père, et le Fils sont engagés dans un même Amour, dont le mystère de la croix est la manifestation la plus haute. « Dieu l'a fait péché pour nous » ne veut que nous faire comprendre combien Dieu nous aime et combien il est urgent de se laisser réconcilier avec Lui.

A la racine des interprétations juridiques, il y a une mauvaise compréhension de ce qu'est la justice divine : elle apparaît comme la justice pénale d'un tribunal céleste, alors qu'elle est la manifestation profonde de l'Amour de Dieu qui veut le salut de tous les hommes.

En effet, dans le Nouveau Testament, la justice de Dieu désigne toujours l'engagement de Dieu dans son action salvifique ; elle n'a aucun caractère pénal en ce sens qu'elle n'entre pas en activité pour punir les hommes de leurs actes mauvais — mais bien pour les en délivrer ! Elle n'est d'ailleurs pas davantage liée à une récompense des actes bons : le point de vue n'est plus celui des œuvres de l'homme, mais celui de la fidélité de Dieu à sa promesse de salut<sup>3</sup>.

Une lecture du magnifique texte de l'épître aux Romains sur la justice de Dieu (3, 21-26) suffirait à nous convaincre. Le passage est peut-être assez difficile en certains points, mais en son fondement, il est évident : en Jésus crucifié s'est manifestée la justice de Dieu qui veut le salut de tous les hommes, qui veut les « justifier », c'est-à-dire de pécheurs qu'ils sont, faire des justes de la justice même de Dieu !

Si la Loi condamnait l'homme pour ses fautes, la justice l'en délivre... Ce qu'annonçait déjà l'Ancien Testament dans des textes comme le deutéro-Isaïe (Is 40-55), où justice de Dieu et salut de Dieu forment un parallèle rigoureux !

Tout le plan d'amour de Dieu est de nous sauver, de nous libérer de nos fautes, de faire de nous des êtres nouveaux... Par le mystère de la

<sup>3</sup> On pourrait étudier le thème de la justice dans l'Ancien Testament et constater combien il est lié à celui de la fidélité du Dieu de l'Alliance ! (voir Ps 39 (40), 11 ; 95 (96), 13 ; 142 (143), 2, ...).

Si l'on désirait pousser plus avant la connaissance de cette notion de la « justice de Dieu », il faudrait lire les travaux du Père S. Lyonnet, notamment son ouvrage, très accessible, intitulé : *Les étapes du mystère du Salut selon l'épître aux Romains* (Paris, Cerf, 1969).

croix, en Jésus-Christ, Dieu est allé jusqu'au bout de son engagement envers les hommes. 2 Co 5, 21 ne peut vouloir dire autre chose. Il affirme notre réconciliation avec Dieu dans le Christ Jésus et, par le Christ Jésus, une restauration de la communion avec Lui telle que nous, injustes, pouvons devenir « justice de Dieu » !

## B. La destruction du péché

Une meilleure compréhension du terme péché et la lecture d'un autre passage de saint Paul (Rm 8, 1-4) nous aideront à mieux saisir l'amour de Dieu ainsi manifesté.

### *Le péché*

Dans le livre du Lévitique, nous trouvons, aux chapitres 4 - 5, 13, les prescriptions concernant le sacrifice pour le péché. Il faut constater que le terme hébreu *HATTA'T* utilisé pour désigner le « sacrifice pour le péché » est celui-là même qui signifie également le « péché » au sens habituel du terme.<sup>4</sup>

La traduction grecque sera fidèle au texte et utilisera le terme *'amartia*, « péché », pour désigner la même réalité.

Or ce terme *'amartia* est celui que saint Paul utilise en 2 Co 5, 21 quand il affirme que Dieu l'a fait péché — ce qui pourrait tout aussi bien signifier « sacrifice pour le péché ». Plus besoin de recourir alors à une identification « juridique » : sur la croix, Jésus est, par excellence, le sacrifice offert pour nos péchés !

Le P. Sabourin apporte des éléments qui paraissent définitivement montrer le bien-fondé de cette manière de comprendre notre texte lorsqu'il compare 2 Co 5, 21 et un passage du fameux quatrième chant du Serviteur (le chant du Serviteur souffrant) dans le deutéro-Isaïe :

<sup>4</sup> Il est tantôt précédé de la préposition *LE* (= pour), tantôt utilisé seul.

« Or nous croyons que saint Paul songeait à Is 53, 9-11, lorsqu'il écrivit 2 Co 5, 21. Le parallélisme littéraire et conceptuel l'indique ; chacun des trois membres de la phrase paulinienne trouve son correspondant dans Isaïe :

1. *Celui qui n'avait pas connu le péché...  
Alors qu'il n'a jamais fait de tort... (Is 53, 9)*
2. *Dieu l'a fait péché pour nous...  
Si tu fais de sa vie un sacrifice d'expiation...<sup>5</sup> (Is 53, 10)*
3. *Afin qu'en lui nous devenions justice de Dieu...  
Mon Serviteur justifiera des multitudes... (Is 53, 11)<sup>6</sup> »*

Ce mystérieux Serviteur, qui n'a jamais fait de tort, qui *portera les fautes de la multitude*, ainsi que précise la fin du v. 53, 11, est une annonce prophétique étonnante du mystère de Jésus donnant sa vie pour tous les hommes afin de les justifier... Et le fait que le deutéro-Isaïe assimile la vie du Serviteur à un sacrifice d'expiation dans un contexte que l'on reconnaît si proche de notre verset ne peut que confirmer le fait que saint Paul, par péché, désigne ce « sacrifice pour le péché » qui est la croix et qui nous sauve en détruisant nos péchés.

#### *Rm 8, 1-4*

Ainsi, le Christ, « sacrifice pour le péché », fait de nous des êtres nouveaux, réconciliés avec Dieu, devenus « justice de Dieu »; nos péchés ont été détruits... et cette destruction entraîne l'achèvement de tout l'ancien régime de la Loi.

L'homme ne pouvait que prendre conscience de ses transgressions qui l'enfermaient dans un monde de ténèbres et de mort. Tel était à ses yeux le châtement mérité — la dette — conséquence de son impuissance à observer la Loi.

Mais Jésus « a effacé, au détriment des ordonnances légales, la cédula de notre dette qui nous était contraire ; il l'a supprimée en la clouant à la croix » (Col 2, 14). « Devenu malédiction », il « nous rachète de cette malédiction de la Loi » (Ga 3, 13), satisfaisant la visée profonde de la

<sup>5</sup> Le terme hébreu utilisé ici 'ASHAM.

<sup>6</sup> L. Sabourin, *Rédemption sacrificielle*, Montréal/Bruges, 1961, pp. 156-157.

Loi, du sein même de ce monde d'impuissance et de transgressions. Ainsi, l'amour de Dieu nous libère de la prison maudite où l'homme s'était plongé.

Jésus s'est « soumis à la Loi » (Ga 4, 4), seul capable de la satisfaire et de nous communiquer la Loi nouvelle qu'est l'Esprit...

Écoutons plutôt saint Paul dans son épître aux Romains (8, 1-4) :

*« Il n'y a donc plus maintenant de condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus. La loi de l'Esprit qui donne la vie dans le Christ Jésus t'a affranchi de la loi du péché et de la mort. De fait, chose impossible à la Loi, impuissante du fait de la chair, Dieu, en envoyant son propre Fils avec une chair semblable à celle du péché et en vue du péché, a condamné le péché dans la chair, afin que le précepte de la Loi fût accompli en nous dont la conduite n'obéit pas à la chair mais à l'esprit. »*

Ce texte vient nous montrer combien ce n'est pas la satisfaction juridique d'un Dieu bafoué qui est visée — mais précisément la destruction du péché par Dieu. Ce que la Loi ne pouvait faire, en tant que norme extérieure, liée à la chair, Dieu l'a fait. « En déclarant que Dieu a condamné le péché dans la chair, Paul entend donc affirmer la victoire de Dieu par son Christ sur le péché. »<sup>7</sup>

On pourrait objecter que le verbe « condamner » est bel et bien un terme juridique.

Outre le fait qu'il s'agit ici du seul cas où, chez saint Paul, un terme juridique est effectivement lié au mystère de la Rédemption, le P. Lyonnet rappelle que les Pères de l'Église, comme d'ailleurs S. Thomas ou les Réformateurs, interprètent ce terme « condamner » dans le sens de « vaincre », « détruire », « réduire à l'impuissance » le péché.

Et si saint Paul utilise ici ce terme juridique alors que la terminologie du jugement est si rare chez lui, c'est par référence à l'oracle d'Ezéchiel sur le don de l'Esprit (Ez 39 ; cf. en Rm 8, 2 : « la loi de l'Esprit qui donne la vie »).

<sup>7</sup> S. Lyonnet, *o. c.*, p. 168 ; voir pp. 168-179.

Dans cet oracle, en effet, le don de l'Esprit se trouve lié, « au moins par le contexte, à cette représentation familière à la Bible du salut d'Israël obtenu par un " jugement " divin eschatologique... »<sup>8</sup>. Or le « jugement » se concrétise en un combat contre les ennemis d'Israël, « en l'occurrence contre Gog, personnification de toutes les forces du mal »<sup>9</sup>, en une victoire qui « est explicitement et formellement rattachée au don de l'Esprit accordé à Israël »<sup>10</sup> :

*« Et je ne cacherai plus ma face parce que j'aurai répandu mon Esprit sur la maison d'Israël, oracle du Seigneur Yahweh » (Ez 39, 29).*

Ce que souligne le terme juridique ici utilisé par saint Paul, c'est donc finalement le don de l'Esprit qui affranchit du péché, don lié au sacrifice de la croix, qui, contrairement à la loi charnelle, assure une victoire définitive sur le mal.<sup>11</sup>

### *En conclusion*

Tout ce qui est, chez saint Paul, vocabulaire juridique et qui peut paraître un reste de théologie légaliste n'est en fait utilisé que pour mieux nous faire comprendre combien le régime de la loi est définitivement dépassé.

Nous sommes désormais poursuivis par l'amour de Dieu, fait péché en Jésus crucifié, pour détruire le péché qui nous lie. « Dieu l'a fait péché pour nous, afin qu'en lui nous devenions justice de Dieu »...

L'Amour de Dieu a accompli la loi en détruisant, sur la croix le sort de l'homme incapable d'accomplir par lui-même cette loi, et il nous fait entrer dans le régime de l'Esprit vainqueur du mal qui fait de nous des hommes nouveaux, réconciliés avec Dieu, en communion avec lui au point d'être justes de sa propre justice...

<sup>8</sup> *Id.*, p. 177.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Il faudrait lire toute la page 179 de l'ouvrage cité ci-dessus.

## II.

### 2 Co 5, 21 ET UNE THEOLOGIE DE LA COMMUNION

#### A. Théories de la substitution pénale et théologie de la communion

... Dieu communie à la condition humaine jusqu'au bout, afin que nous puissions communier à sa justice divine !

Non pas une question de satisfactions juridiques, mais un mystérieux échange de l'Amour...

« Le Verbe de Dieu s'est fait homme, celui qui est Fils de Dieu s'est fait Fils de l'homme, pour que l'homme devienne Fils de Dieu, en communiant au Verbe de Dieu, et en recevant l'adoption. Car nous ne pouvions pas recevoir l'incorruptibilité et l'immortalité, sans être étroitement unis à l'incorruptibilité et à l'immortalité. Mais comment être étroitement unis à l'incorruptibilité et à l'immortalité si auparavant l'incorruptibilité et l'immortalité ne se sont faites ce que nous sommes, pour qu'ainsi l'incorruptibilité absorbe ce qui était corruptible et l'immortalité ce qui était mortel, afin que nous recevions l'adoption de fils (...). L'homme ne pouvait espérer qu'il descendrait au fond de la terre pour chercher la brebis perdue, à savoir sa propre œuvre, et qu'il monterait dans les hauteurs pour offrir et remettre au Père cet homme retrouvé, lui qui avait opéré en soi les prémices de la résurrection de l'homme. »<sup>12</sup>

« Quel admirable échange ! »

Et que nous sommes loin des théories de la substitution pénale !

Selon ces théories, en effet, l'échange d'un Dieu qui communie à la condition humaine jusque dans ses dernières profondeurs pour que l'homme puisse à son tour communier à la condition divine, cet « admirable échange » se voit réduit aux dimensions d'une substitution juridique

<sup>12</sup> S. Irénée, *Contre les hérésies*, III, 19, 1 -20, 1.

où le Christ, nouvel Adam, prend la place de l'humanité pécheresse pour satisfaire à la justice divine. Après la Réforme, la tendance générale de la théologie occidentale du salut est de « souligner avec excès le caractère juridique et l'aspect purement pénal de la Rédemption »<sup>13</sup>.

Dans cette perspective, Jésus s'il porte les péchés des hommes, le fait par imputation juridique et nous, si nous sommes justifiés, c'est encore par imputation juridique : Jésus s'est substitué à nous et a été châtié à notre place, en sorte qu'il est considéré par le Père comme l'humanité pécheresse maudite ; les croyants sont ainsi justifiés parce que, inversement, le Père y reconnaît extérieurement son Fils qui s'est substitué à eux du fait de leur foi.<sup>14</sup>

Un regard sur les grandes lignes d'une théologie de la communion va nous aider à comprendre combien, au contraire, notre foi nous amène à *communier intérieurement* au Christ Jésus, lequel ne s'est pas substitué juridiquement, mais a communiqué à notre humanité, comme le soulignait la citation de saint Irénée.

Saint Thomas d'Aquin remarque : « La passion en tant que telle n'est pas méritoire, car elle a sa cause à l'extérieur. Mais en tant qu'on la supporte volontairement, elle a son principe à l'intérieur ; et sous ce

<sup>13</sup> L. Sabourin, o. c, p. 81.

<sup>14</sup> Avec la formule « Simul peccator et justus », les Réformateurs auront poussé au plus loin la logique de ces théories juridiques ; le croyant, du fait de sa foi, revêt extérieurement le Christ, et ainsi devient juste — alors qu'intérieurement, il reste fondamentalement pécheur. Or, s'il communique intérieurement au Christ Jésus, et c'est là notre foi, il ne peut qu'être justifié dans les tréfonds de son cœur, puisque alors il vit de la justice même de Jésus !

Par ailleurs, en ce qui concerne le châtiement du Christ « à notre place », les Réformateurs iront aussi jusqu'au bout du raisonnement ; écoutons Calvin qui présente le Christ damné à notre place : « ... non seulement il a voulu que son corps respondist pour faire satisfaction de nos pechez, mais estre mesme effrayé, comme celuy qui devoit sentir le jugement de Dieu, et qui apprehendoit que c'est que merite ceste malediction que Dieu prononce de sa bouche : c'est ascavoir que c'est pour nous engloutir en enfer, que c'est un gouffre pour nous abysmer du tout. Il falloit donc que Iesus Christ senstist cela (...). Voyla donc de quoy nous sert que nostre Seigneur Iesus a este ainsi angoissé : et qu'outre ce qu'il a enduré la mort, et les autres tormens, il a eu aussi cest effroi de sentir Dieu son iuge, comme s'il devoit endurer les douleurs d'enfer. » De la prophétie du Christ, 6<sup>e</sup> sermon, Is 53, 11, dans : Baum-Cunitz-Reuss 35, Brunsvigae 1887, cc. 663-664.

rapport, elle est méritoire » (IIIa, q. 48, 1, ad 1m). Ainsi est-ce l'amour avec lequel Jésus a souffert sa Passion qui est source de notre salut ; amour qu'il a en commun avec le Père et l'Esprit-Saint.

« Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné le Fils, l'Unique, pour que tout homme qui croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle » (Jn 3, 16 ; cf. Rm 8, 32). « En tant que Dieu, le Christ s'est livré lui-même à la mort par le même vouloir et la même action que le Père en le livrant. Mais en tant qu'homme, le Christ s'est livré lui-même par un vouloir inspiré par son Père. Il n'y a donc aucune opposition dans le fait que le Père a livré le Christ et que le Christ s'est livré lui-même », affirme le Docteur angélique (IIIa, q. 47, 3, ad 2m). Pas trace de Père courroucé, avide de vengeance ! Mais un même amour, une même volonté de salut. « ... C'est la Trinité qui a inspiré le Christ, en tant qu'homme, d'être Rédempteur d'une manière immédiate ; mais la rédemption elle-même peut être attribuée à la Trinité, comme à sa première cause » (IIIa, q. 48, 5, resp.).

Au cœur du mystère de notre salut, il y a donc d'abord le mystère d'un Dieu d'Amour, qui est *communio* de trois Personnes...

Le second mystère que nous trouvons au cœur du fait de notre salut, c'est cette *communio* dont nous avons déjà parlé de la nature humaine et de la nature divine dans le Christ Jésus.

Rappelons combien la théologie grecque insiste sur le mystère de l'Incarnation comme principe de notre Rédemption : pour eux, ce n'est pas seulement l'unique acte méritoire de la Passion, mais tout l'état de vie engagé du Christ, Verbe de Dieu incarné, qui nous sauve. Et le mystère de la Passion vient souligner combien le Christ a été solidaire « jusqu'au bout » de notre nature : l'union de la personne de Jésus à la nature humaine implique la grandeur de la douleur, et si Jésus a communié à notre nature de façon si onéreuse, c'est « par justice » nous dit saint Thomas. « C'est ainsi qu'il a pris garde sans doute à la valeur qu'aurait sa douleur par l'union à la divinité, mais aussi à l'importance qu'elle aurait à un point de vue humain, " *ad tantam satisfactionem* " — afin que toute satisfaction soit donnée » (IIIa, q. 46, 6 ad 6 m)...

Justice de celui qui, pour « délivrer le genre humain du péché », a pris sur lui tous les crimes des hommes... Satisfaction qui est solidarité totale avec le genre humain. Quelles déviations apporteront les théories de la substitution pénale ! Par cette solidarité, tous nos péchés sont « récapitulés » sur le bois de la croix. « Dieu l'a fait péché pour nous... »

Troisième mystère de *communio* : celui de notre propre communion au Christ, unique Sauveur, unique Juste ; c'est en étant membres de son Corps que nous serons sauvés.

Saint Thomas précise encore : « Le Christ a reçu la grâce, non seulement à titre individuel, mais aussi à titre de tête de l'Eglise, de façon que la grâce rejaillisse de lui sur ses membres » (IIIa, q. 48, 1, resp.) ; « la tête et les membres forment une seule personne mystique ; aussi la satisfaction du Christ s'étend-elle à tous les fidèles, comme à ses membres » (IIIa, q. 48, 2, ad 1m).

Ainsi, le Christ qui « satisfait à notre place », c'est en tant qu'il est la tête d'un Corps dont nous sommes, par notre foi, les membres. Nous ne pouvions pas nous racheter nous-mêmes... Dieu nous a donné les moyens pour que nous puissions nous unir à lui, qui veut notre salut. Il nous a donné les moyens de vivre concrètement notre foi : que l'on songe aux sacrements — notamment à l'Eucharistie, qui nous propose sans cesse cette incroyable communion réelle au corps du Christ, dans l'actualisation de son sacrifice rédempteur !

*« Alors même que nous étions morts par nos fautes, (Dieu) nous a fait revivre avec (sunezôpoiêsen)<sup>15</sup> le Christ — c'est par grâce que vous êtes sauvés ! — ; il nous a relevés ensemble (sunêgeïren) et il nous a fait asseoir ensemble (sunekathisen) dans les régions célestes avec Christ Jésus, pour montrer dans les siècles qui vont survenir l'extraordinaire richesse de sa grâce, par sa bonté pour nous en Christ Jésus » (Ep 2, 5-7).*

*« C'est là une parole sûre : si nous sommes morts avec lui (sunapethanomen), nous vivrons aussi avec lui (suzêsomen) ; si nous tenons, nous régnerons aussi avec lui (sumbasileusomen)... » (2 Tm 2, 11-12).*

<sup>15</sup> La particule grecque « *sun-* » équivaut au terme latin « *cum* » que l'on trouve dans communion.

## B. 2 Co 5, 21 dans les écrits de Jean-Paul II

« Cette union du Christ avec l'homme est en elle-même un mystère dont naît l' "homme nouveau", appelé à participer à la vie de Dieu, créé à nouveau dans le Christ et élevé à la plénitude de la grâce et de la vérité. Son union avec le Christ fait la force de l'homme et est la source de cette force, selon l'expression incisive de saint Jean dans le prologue de son Evangile : " Le Verbe a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu. " Voilà la force qui transforme *intérieurement*<sup>16</sup> l'homme comme principe d'une vie nouvelle qui ne disparaît ni ne passe mais qui dure pour la vie éternelle. »<sup>17</sup>

Cette citation de l'encyclique *Redemptor Hominis* nous montre combien, pour Jean-Paul II, une théologie de la communion est au fondement du mystère de la Rédemption... « Si donc quelqu'un est dans le Christ, c'est une création nouvelle... » (2 Co 5, 17)... « Laissez-vous réconcilier avec Dieu. Celui qui n'avait pas connu le péché, Il l'a fait péché pour nous afin qu'en lui nous devenions justice de Dieu » (2 Co 5, 20-21).

Plus haut, dans cette même encyclique, le Pape affirmait : « S'il " a fait péché " celui qui était absolument sans péché, il l'a fait pour révéler l'amour qui est toujours plus grand que toutes les créatures, l'amour qu'il est Lui-même, " car Dieu est Amour " (1 Jn 4, 8 et 16). Et surtout, l'amour est plus grand que le péché, que la faiblesse, que la caducité de la créature (cf. Rm 8, 20), plus fort que la mort. »<sup>18</sup> Est donc affirmé très fort combien notre salut est l'œuvre de l'unique amour de Dieu sans qu'il y ait trace d'une dichotomie entre l'attitude du Père et celle du Fils au niveau d'une quelconque justice pénale.

Et pourtant Jean-Paul II avait affirmé immédiatement auparavant : « ... son amour est un amour qui ne recule devant rien de ce qu'exige sa justice. C'est pourquoi le Fils " qui n'avait pas connu le péché, Dieu l'a fait péché pour nous " »<sup>19</sup>. Mais, là encore, il ne peut s'agir que de

<sup>16</sup> C'est moi qui souligne.

<sup>17</sup> Jean-Paul II, *Redemptor Hominis*, Fribourg, 1979, 70.

<sup>18</sup> *Id.*, 27.

<sup>19</sup> *Ibid.*

cette justice qui est la volonté salvifique du « Dieu de la Rédemption, Dieu " fidèle à lui-même ", fidèle à son amour envers l'homme et envers le monde... »<sup>20</sup>.

L'encyclique *Dives in misericordia* va nous montrer de façon plus précise quelle interprétation donne Jean-Paul II de 2 Co 5, 21, comment s'harmonisent, selon sa pensée, amour et justice.

« " Celui qui n'avait pas connu le péché, Dieu l'a fait péché pour nous ", écrira saint Paul, résumant en peu de mots toute la profondeur du mystère de la croix et en même temps la dimension divine de la réalité de la rédemption. Or cette rédemption est la révélation ultime et définitive de la sainteté de Dieu, qui est la plénitude absolue de la perfection : plénitude de la justice et de l'amour, puisque la justice se fonde sur l'amour, provient de lui et tend vers lui. Dans la passion et la mort du Christ — dans le fait que le Père n'a pas épargné son Fils, mais " l'a fait péché pour nous " — s'exprime la justice absolue, car le Christ subit la passion et la croix à cause des péchés de l'humanité. Il y a vraiment là une " surabondance " de justice, puisque les péchés de l'homme se trouvent " compensés " par le sacrifice de l'Homme-Dieu. Toutefois cette justice, qui est au sens propre justice " à la mesure " de Dieu, naît tout entière de l'amour, de l'amour du Père et du Fils, et elle s'épanouit tout entière dans l'amour. »<sup>21</sup>

Ce texte paraît décisif pour éclairer et préciser notre interprétation de 2 Co 5, 21 :

- la « justice » a pour cause absolue l'*amour*, et pour finalité dernière l'*amour* du Père et du Fils ; ce que nous avons affirmé plus haut ne peut être plus fortement souligné ;
- mais cette « justice », si elle a un aspect pénal, ce n'est pas pour satisfaire aux exigences du tribunal de Dieu ! C'est pour « compenser » (Jean-Paul II lui-même met ces termes entre guillemets) les péchés *des*

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> Jean-Paul II, *Dives in misericordia*, Paris, 1980, 55-56.

hommes<sup>22</sup>. Et là, nous pouvons retrouver la doctrine traditionnelle de la « satisfaction »... non pas « satisfaction » au sens de l'assouvissement d'une vengeance divine, mais « satisfaction » au sens d'une surabondance de justice, détruisant totalement le péché des hommes, par et pour l'amour de Dieu...

« Et voici qu'en lui, le Christ, justice est faite du péché au prix de son sacrifice et de son obéissance " jusqu'à la mort ". Lui qui était sans péché, " Dieu l'a fait péché pour nous ". Justice est faite aussi de la mort, qui depuis le commencement de l'histoire humaine s'est alliée au péché. Et justice est faite de la mort au prix de la mort de celui qui était sans péché et qui seul pouvait — par sa propre mort — détruire la mort elle-même. De la sorte, *la croix du Christ*, sur laquelle le Fils, consubstantiel au Père, *rend pleine justice à Dieu*, est aussi une *révélation radicale de la miséricorde*, c'est-à-dire de l'amour qui s'oppose à ce qui constitue la racine même du mal dans l'histoire, le péché et la mort. »<sup>23</sup>

Outre les consonances étonnantes que l'on peut remarquer de ce passage avec la citation faite plus haut de saint Irénée, l'on constatera qu'il ne peut y avoir plus clairement exprimé le fait que la justice, du côté de Dieu, n'est qu'une manifestation de son amour, de sa volonté de salut.

Ainsi, « Dieu l'a fait péché pour nous »... C'est la plus grande manifestation possible de son amour, et, du point de vue de l'homme, c'est la satisfaction de toute justice en sorte qu'il puisse devenir une « création nouvelle » (2 Co 5, 17) rétablie dans l'amour de Dieu.

<sup>22</sup> On peut rappeler ici le passage de saint Thomas (IIIa, q. 46, 6, ad 6m) : « Le Christ a voulu délivrer le genre humain du péché, non seulement par sa puissance, mais encore *par sa justice*. C'est ainsi qu'il a pris garde sans doute à la valeur qu'aurait sa douleur par l'union à la divinité, mais aussi à l'importance qu'elle aurait, à *un point de vue humain, pour accomplir toute satisfaction*. »

<sup>23</sup> Jean-Paul II, *o.c.*, 60. On peut lire encore avec avantage tout le paragraphe 14 de l'encyclique (pp. 86-96, surtout la p. 89) pour se faire une idée encore plus précise de la pensée de Jean-Paul II sur les relations miséricorde-justice.

## En conclusion

Le mystère de notre Rédemption est une affaire d'amour ; d'un amour qui, dans une communion totale de Dieu à l'humanité et de l'humanité à Dieu en Jésus, Homme-Dieu, va permettre l'« admirable échange » par lequel l'homme est libéré du péché et justifié de la justice même de Dieu.

« La croix du Christ au Calvaire se dresse *sur le chemin de l'admirable commercium*, de cette *admirable communication de Dieu à l'homme* qui contient en même temps *l'appel* qui lui est adressé à participer, en s'offrant lui-même à Dieu et en offrant avec lui le monde visible, à la vie divine ; à participer en tant que fils adoptif à la vérité et à l'amour qui sont en Dieu et proviennent de Dieu. Sur le chemin de l'élection éternelle de l'homme à la dignité de fils adoptif de Dieu, surgit précisément dans l'histoire la croix du Christ, Fils unique, qui, « lumière née de la lumière, vrai Dieu né du vrai Dieu, est venu donner l'ultime témoignage de *l'admirable alliance de Dieu avec l'humanité, de Dieu avec l'homme* — avec chaque homme. »<sup>24</sup>

« Dieu l'a fait péché pour nous... » est le cœur de ce mystère d'amour, de cet échange dans la communion. Comme on est loin d'une identification juridique de Jésus avec le péché ! La note de la nouvelle Bible de Jérusalem sur ce passage nous montre l'heureuse évolution de l'interprétation que nous devrions décidément appliquer à notre foi vivante de chrétiens :

« Dieu a rendu le Christ solidaire de l'humanité pécheresse afin de rendre les hommes solidaires de son obéissance et de sa justice. »<sup>25</sup>

Oh ! l'admirable échange ...

Edgar Thurre

<sup>24</sup> *Id.*, 57-58.

<sup>25</sup> Voir note 1.